

Délivrance de Certificat d'Immatriculation

(liste des pièces à fournir)

Pour chaque dossier, fournir impérativement :

- Demande d'immatriculation
- Justification de l'identité du demandeur (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou permis de conduire + photocopie recto-verso)
- Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture : gaz, électricité, téléphone même portable, attestation d'assurance logement, titre de propriété, dernier avis d'imposition) (original + photocopie) **pour les personnes hébergées** : fournir attestation, pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant + photocopie
- Taxe sur les véhicules polluants mis en circulation à compter du 1^{er} juin 2004
- Ecotaxe sur les véhicules neufs mis en circulation à compter du 1^{er} janvier 2008



+ + selon le cas

A) Cession de véhicule (payant : chèque à l'ordre du Trésor Public)

- Certificat de cession (**impératif** : l'original non raturé, non surchargé)
- Ancienne carte grise (non raturée, non surchargée)
- Procès verbal du contrôle technique de moins de 6 mois (original + photocopie)
 - pour les véhicules de + de 4 ans
 - pour les camions de + de 3 ans

B) Duplicata suite à un vol, une perte (payant : chèque à l'ordre du Trésor Public)

- Déclaration de Perte ou de Vol (l'original : soit volet n°1 ou 2)
- Procès verbal du contrôle technique en cours : original + photocopie

C) Changement d'adresse (chèque à l'ordre du Trésor Public de 2,50 € : acheminement du titre)

- Ancienne carte grise

D) Cession d'un véhicule après décès du titulaire

* gratuit pour veuf /veuve + chèque à l'ordre du Trésor Public de 2,50 € (acheminement du titre)

* pour autres héritiers = payant (chèque à l'ordre du Trésor Public)

- Certificat d'hérédité
- Certificat de cession (fournir autant de certificat de cession qu'il y a d'héritiers)
- Ancienne carte grise (non raturée, non surchargée)
- Procès verbal du contrôle technique en cours : original + photocopie

E) Suite à un divorce

- si le véhicule figure dans le jugement ► changement d'adresse + 2,50 €
- si véhicule au nom d'épouse et souhait au nom de naissance ► changement d'adresse + 2,50 €
- si véhicule aux 2 noms et pas dans le jugement ► cession payante

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Et le samedi matin de 8h30 à 11h00

Annexe des Lômes : le mardi et le jeudi de 8h30 à 11h00

Annexe du Brusç : le lundi et le vendredi de 8h30 à 11h00